

Accueil et prise de rendez-vous par téléphone

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
au 07 87 06 35 01

Sur place

Jeudi de 9h à 12h

Maison des associations
Place Bessières
Bureau n° 205
2^{ème} étage



Focus sur le règlement amiable des litiges :

Le **Défenseur des droits** traite les réclamations individuelles, notamment lors d'un litige avec l'administration. En fonction de la nature de l'affaire et des attentes, il peut proposer des règlements amiables (médiations, recommandations, transactions), mais également présenter des observations devant la justice ou demander des sanctions.

Le **conciliateur de justice** permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux ou plusieurs personnes, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Le **médiateur civil** intervient dans des litiges de la vie quotidienne pour aider les parties à trouver elles-mêmes une solution à l'amiable. La médiation peut être demandée par les parties ou ordonnée par le juge.

Le **médiateur familial** permet la mise en place d'une communication entre les parties pour trouver une solution amiable pour un conflit familial ou un conflit dans une succession.

Les acteurs locaux de la justice :

Tribunal judiciaire de Cahors

Boulevard Léon-Gambetta, CS 70289, 46005 Cahors
05 65 23 46 50
accueil.tj-cahors@justice.fr

Conseil des prud'hommes

Boulevard Léon-Gambetta, 46000 Cahors
cph-cahors@justice.fr

Tribunal de commerce

Boulevard Léon-Gambetta, 46000 Cahors
05 65 22 62 23
www.greffe-tc-cahors.fr

Tribunal administratif

68, rue Raymond IV, NP 7007, 31068 Toulouse
05 62 73 57 57
greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Cour d'appel

Place Armand-Fallières, 47916 Agen
05 53 77 95 00

Ordre des avocats du barreau du Lot

43, boulevard Léon-Gambetta, 46000 Cahors
05 65 35 62 50
avocats.lot@wanadoo.fr

Informations complémentaires :

point-justice

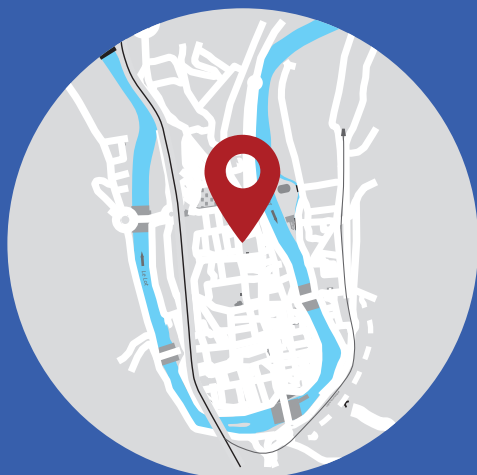
Cahors



Où nous trouver ?

Maison des associations
Place Bessières
2^{ème} étage
Bureau n°205
46000 Cahors

07 87 06 35 01
cdad-lot@justice.fr
<https://point-justice46.blogspot.com>



Accueil sur place
le jeudi de 9h à 12h.

Suivez le



Ce qu'il faut savoir

1



Pour qui ?

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc.

2



Pourquoi ?

Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches liées à une procédure judiciaire.

4



Où ?

• Dans un point-justice, il s'agit d'un **espace neutre, gratuit, confidentiel** et de proximité.
À Cahors, il est situé à la Maison des associations.

3



Comment ça marche ?

• Un premier entretien d'écoute et d'orientation.
• Une **consultation juridique** avec un professionnel du droit ou une **information juridique** (avec une association par exemple).

5



Avec qui ?

Avocat • Commissaire de justice • Notaire • Conciliateur de justice • Défenseur des droits • Médiateur familial • Médiateur civil • Écrivain public • CIMADE • Information de soutien aux tuteurs familiaux

6



Quand ?

• À tout moment, pour être informé de ses droits.
• Avant, pendant ou après une procédure judiciaire.